

RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

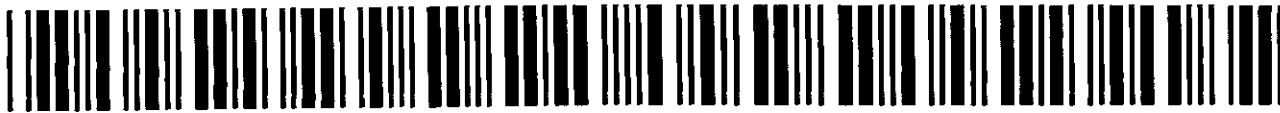
Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2014 B 24160

Numéro SIREN : 808 066 849

Nom ou dénomination : 1982 COIFFEUR

Ce dépôt a été enregistré le 15/01/2018 sous le numéro de dépôt 3200



20180032002016

DATE DEPOT : 15/01/2018

N° DE DEPOT : 3200

N° GESTION : 2014B24160

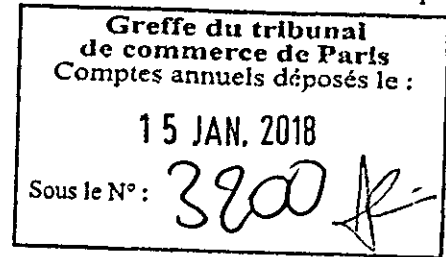
N° SIREN : 808066849

DENOMINATION : 1982 COIFFEUR

ADRESSE : 13 rue Ponceau 75002 Paris

MILLESIME : 2016

1982 COIFFURE S.A.S
Au capital de 2 000 Euros.
Siège Social : 13 RUE PONCEAU 75002 PARIS
R.C.S PARIS B 808 066 849



ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

Du 30 juin 2017

L'an deux mille dix-sept, et le trente juin à 11 heures, les associés de la société à responsabilité limitée " 1982 COIFFURE ", au capital de 2 000 Euros, divisé en 100 parts de 20 Euros chacune, se sont réunis au siège social sur convocation de gérant.

La séance est présidée par Madame CHEN XIAOYAN EP CAI, en sa qualité de gérant.

Le président constate que sont présents à l'assemblée :

- Madame CHEN XIAOYAN EP CAI propriétaire de	100 parts
---	-----------

TOTAL	----- 100 parts
-------	--------------------

la totalité du capital étant ainsi représentée, l'assemblée peut valablement délibérer.

Il a été dressé une feuille de présence, signée par les associés en entrant en séance, qui sera annexée au présent procès-verbal.

Puis, il dépose sur le bureau de l'assemblée:

- le rapport de gestion sur l'exercice clos le 31 Décembre 2016,
- le rapport spécial sur les conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966,
- le bilan, le compte de résultat, l'annexe, ainsi que l'inventaire, arrêté au 31 Décembre 2016,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée.

Monsieur le Président déclare que tous ces documents ont été adressés et mis à la disposition des associés, conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Ensuite, elle rappelle que l'assemblée générale est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- Rapport de gérance sur les conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966,

C X Y

- Rapport de gestion de la gérance sur les opérations de l'exercice clos le 31 Décembre 2016,
- Examen et approbation des comptes et conventions;
- affectation des résultats,
- quitus à la gérance.

Madame CHEN XIAOYAN EP CAI, donne lecture de ses rapports.

Enfin, Monsieur le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, elle met successivement aux voix les résolutions suivantes:

PREMIERE RESOLUTION

Les associés, après avoir pris connaissance du rapport de gestion approuvent ce rapport, l'inventaire ainsi que les comptes annuels, à savoir: bilan, le compte de résultat et son annexe arrêtés au 31 Décembre 2016 faisant ressortir un bénéfice net comptable de 3 887 euros.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Sur proposition de la gérance, l'assemblée générale décide d'affecter comme suit, un bénéfice net au comptable de l'exercice s'élève à 3 887 euros.

En totalité en Report à Nouveau 12 343 euros

Il est rappelé que la société n'a mis en distribution aucun dividende aux associés au cours des quatre derniers exercices, et que de ce fait, ils n'ont bénéficié d'aucun crédit d'impôt.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale constate qu'après affectation du résultat de l'exercice, les capitaux propres se trouvent rétablis à un montant inférieur à la moitié du capital social. Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966, déclare approuver ledit rapport.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

C X Y

CINQUIEME RESOLUTION

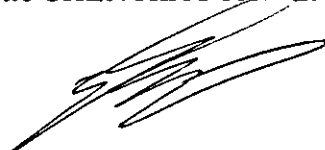
L'assemblée générale donne quitus à Madame CHEN XIAOYAN EP CAI, pour ses fonctions de gérante au cours de l'exercice clos 31 Décembre 2016.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance n'est levée à 12 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, qui, après lecture, a été signé par tous les associés.

- Madame CHEN XIAOYAN-EP CAI



1982 COIFFURE S.A.S
Au capital de 2 000 Euros.
Siège Social : 13 RUE PONCEAU 75002 PARIS
R.C.S PARIS B 808 066 849

RAPPORT DE GESTION

Présenté à l'Assemblée Générale ordinaire Annuelle du 30 JUIN 2017

Madame et Monsieur,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société clos le 31 décembre 2016, d'une durée de 12 mois, et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation dans les délais légaux.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

- Situation de la Société au cours de l'exercice.

Durant l'exercice clos le 31 décembre 2016, l'activité de la société a consisté, conformément à l'objet social : Coiffure.

RESULTATS - AFFECTATION

- Examen des comptes et résultats.

Je vous précise tout d'abord que les comptes qui vous sont présentés ont été établis en conformité des règles comptables en vigueur et respectant le principe de prudence.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016, le bénéfice net comptable s'est élevée à 3 887 euros.

CXY

- Proposition d'affectation du résultat

Je vous propose de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés.

Je vous propose de bien vouloir décider d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice de la façon suivante:

Report à nouveau 12 343 euros

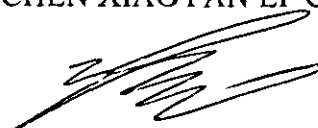
Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, je vous rappelle qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée depuis la création de la société.

CONVENTION VISEE A L'ARTICLE 101 DE LA LOI SUR LES SOCIETES COMMERCIALES

Je vous précise qu'aucune convention entrant dans le champ d'application de l'article 101 de la loi du 24 juillet 1966 n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

LA GERANTE

Madame CHEN XIAOYAN EP CAI



FAIT À PARIS

LE 30 JUIN 2017

ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065

F		REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES	
Montant global brut des distributions ⁽¹⁾	payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres
		b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾			c
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées			d
			e
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾			f
			g
			h
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾			i
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI			j
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾			Total (a à h)

G REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI): * SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnité remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.		Montant des sommes versées:				
	Pour les SARL Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
				Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements
1	2	3	4	5	6	7	8
XIAOYAN CAI	100	2016	1 386				
18 RUE VOLTA 75010 PARIS							

H DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

I CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ⁽¹⁾	12 372	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVLT Imputée sur les PVLT de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ⁽²⁾		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	

①

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033 A-SD 2017

Désignation de l'entreprise 1982 COIFFURE Néant *

Adresse de l'entreprise 13 RUE PONCEAU 75002 PARIS

SIREN

8	0	8	0	6	6	8	4	9
---	---	---	---	---	---	---	---	---

Durée de l'exercice en nombre de mois * 12 Durée de l'exercice précédent * 13

				Exercice N clos le			
				31/12/2016	31/12/16		
				NET			
				Exercice N			
				NET			
ACTIF							
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilitisations incorporelles	Fonds commercial *	010	4 000	012	4 000	
		Autres *	011		016		
	Immobilitisations corporelles *	028	1 000	030	400	600	
	Immobilitisations financières * (1)	010	4 884	012		4 884	
Total I (5)		011	9 884	018	400	9 484	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	2 196	052	2 196	
		Marchandises *	060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	061		066			
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068		070		
		Autres * (3)	072	1 687	074	1 687	
	Valeurs mobilières de placement	080		082			
	Disponibilités	081	12 160	086		12 160	
Charges constatées d'avance *	092	397	094		397		
Total II		096	16 440	098		16 440	
Total général (I+II)		110	26 325	112	400	25 925	
PASSIF							
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *			120		2 000	
	Écarts de réévaluation			121			
	Réserve légale			126			
	Réserves réglementées *			130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *			131		132	
	Report à nouveau			131		(14 839)	
	Résultat de l'exercice			136		3 887	
	Provisions réglementées			140			
Total I				142		(8 952)	
Total II				151			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées			156			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164			
	Fournisseurs et comptes rattachés *			166		2 833	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :			169	14 766	172	32 044
	Produits constatés d'avance			171			
Total III				176		34 877	
Total général (I + II + III)				180		25 925	
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	5 000	
	(3) Dont compte courant d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

②

COMPTÉ DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFiP N° 2033-B-SD 2017

Formulaire obligatoire (article 332 septies A bis du Code général des impôts)		Designation de l'entreprise		1982 COIFFURE		Neant <input type="checkbox"/>				
A - RÉSULTAT COMPTABLE						Formulaire depose au titre de IIR	018	Exercice N clos le		
								3 11 212 01 6		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *					209		210		
	Production vendue	Biens		dont export et livraisons intracommunautaires				215	214	
								217	218	44 482
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermediaires, produits finis et en cours de production)						222		
	Production immobilisée *							224		
	Subventions d'exploitations reçues							226		
	Autres produits							230	4	
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)								232	44 485	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)							234	(751)	
	Variation de stocks (marchandises) *							236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)							238	2 628	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *							240	(897)	
	Autres charges externes * :	(dont crédit bail : - mobilier - - immobilier -)						242	24 385	
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)			243			244	1 391	
	Rémunérations du personnel *							250	11 593	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)							252	1 850	
	Dotations aux amortissements *							254	400	
	Dotations aux provisions							256		
Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *			259				262		
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles			260						
Total des charges d'exploitation (II)								264	40 598	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)								270	3 887	
Produits financiers (III)		280						294		
Produits exceptionnels (IV)								290		
Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			317				300		
	dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			318						
Impôt sur les bénéfices * (VII)								306		
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)								310	3 887	
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. I, le déficit comptable col. 2		312			3 887	314		
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *							316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles							318		
	Provisions non déductibles *							322		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)							324		
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	217		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM *	248			330	200	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option			(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 septies D))	249			251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							999		
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime								997	
	Entreprises nouvelles (44. sexties)	986		ZFU-TE (44. octies et octies A)	987			312		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981		JEI (44. sexties A)	989					
	ZRD (44. tiercettes)	127		ZRR (44. quinquies)	138					
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 41 duodecies)	991		Pôles de compétitivité hors CICE (art. 44 undecies)	990					
	ZFA (44. quaterdecies)	315		Investissements outre-mer	341			350	659	
	Dont divers									
Créance due au report en arrière du déficit							346			
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)							655			
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS						Bénéfices col. 1		352	3 428	
						Déficit col. 2				
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *								356	
	Déficits antérieurs reportables * 15 771 dont imputés sur le résultat :								360	3 428
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS						Bénéfices col. 1		370		
						Déficit col. 2			372	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

③

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C-SD 2017

Formulaire obligatoire (article 392 septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : 1982 COIFFURE

Néant *

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	100		102	4 000	101		106	4 000				
	Autres	110		112		111		116					
Immobilisations corporelles	Terrains	120		122		121		126					
	Constructions	130		132		131		136					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	140		142	1 000	141		146	1 000				
	Installations générales agencements divers	150		152		151		156					
	Matériel de transport	160		162		161		166					
	Autres immobilisations corporelles	170		172		171		176					
Immobilisations financières		180	4 884	182		181		186	4 884				
TOTAL		190	4 884	192	5 000	191		196	9 884				
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES													
Immobilisations incorporelles		500		502		501		506					
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		511		516					
	Constructions	520		522		521		526					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532	400	531		536	400				
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		541		546					
	Matériel de transport	550		552		551		556					
	Autres immobilisations corporelles	560		562		561		566					
TOTAL		570		572	400	571		576	400				
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 16 % pour les entreprises à l'IR) - (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10		
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values								
					Court terme *	Long terme							
1	2	3	4	5		6	7	8					
1													
2													
3													
4													
5													
6													
7													
8													
9													
10													
TOTAL	578	580	582	581	586	581	587	589					
	Plus-values taxables à 19 % (1)		579	Régularisations	590	583	591	595					
Résultat net de la cession et de la sous-cession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art. 39 terdecies)						591							
TOTAL					596	585	597	599					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④

**RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES -
DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS**

Désignation de l'entreprise : 1982 COIFFURE						Néant <input type="checkbox"/> *					
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES											
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice			
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606						
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607						
	Autres provisions réglementées *	610	612	614	616						
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626						
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	630	634	636						
	Sur stocks et en cours	640	630	644	646						
	Sur clients et comptes rattachés	650	642	654	656						
	Autres provisions pour dépréciation	660	652	664	666						
TOTAL		680	682	684	686						
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
	Dotations		Reprises								
Immob. incorporelles	700		705								
Terrains	710		715								
Constructions	720		725								
Inst. techniques mat. et outillage	730		735								
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745								
Matériel de transport	750		755								
Autres immobilisations corporelles	760		765								
TOTAL	770		775		TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		780				
II DÉFICITS REPORTABLES				III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C							
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982	15 771	Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI		995					
Déficits imputés		983	3 428	Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)		996					
Déficits reportables		984	12 343	IV DISTRIBUTIONS SOUMISES À L'ARTICLE 235 TER ZCA							
Déficits de l'exercice		860		Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice		129					
Total des déficits restant à reporter		870	12 343	V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports)		800					
VI DIVERS											
Primes et cotisations complémentaires facultatives						381					
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant *						380					
N° du centre de gestion agréé						388					
Montant de la TVA collectée						374	8 896				
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)						378	728				
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant						399					
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						398					
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI						397					

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NCF.

**CONTRIBUTION ÉCONOMIQUE TERRITORIALE :
DÉTERMINATION DE LA VALEUR AJOUTÉE ET EFFECTIFS**

DGFIP N° 2033-ESD 2017

⑤

Désignation de l'entreprise: 1982 COIFFURE		Néant <input type="checkbox"/> *
Exercice ouvert le : 01012016 et clos le : 31122016		Durée en nombre de mois <input type="text" value="1"/> <input type="text" value="2"/>
I - Production de l'entreprise		
Ventes de marchandises	108	
Production vendue - Biens	109	
Production vendue - Services	141	44 482
Production stockée	111	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues	113	
Autres produits de gestion courante hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun	115	4
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
TOTAL 1	144	44 486
II - Consommation de biens et services en provenance de tiers		
Achats de marchandises (droits de douane compris)	121	(751)
Variation de stocks (marchandises)	122	
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	123	2 628
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)	145	(897)
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances	125	4 631
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	19 753
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Autres charges de gestion courante hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun	148	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	150	
Taxes sur le C.A. autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I. P.P.	133	
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
TOTAL 2	152	25 364
III - Valeur ajoutée produite		
Calcul de la valeur ajoutée TOTAL 1 - TOTAL 2	137	19 122
IV - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires 1429-AC-SD et 1429-DFP)	117	19 122
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE		
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE-SD), compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE-SD.		
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE		022
Période de référence	021	160
Date de cessation	186	
V - Cotisation Foncière des Entreprises : qualification des effectifs		
Effectifs moyens du personnel * :	376	1
dont apprentis	657	
dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	

SAGE Experts-comptables Janvier 2017

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 146, 148 et 133 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 128

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

6 COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N°2033-F-SD 2017

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C G I)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt
[]

(1) Néant *

Exercice clos le 31122016

SIREN 803066349

Dénomination de l'entreprise 1982 COIFFURE

Adresse (voie) 13 RUE PONCEAU

Code postal 75002 Ville PARIS

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique [] Dénomination []
 N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention [] Nb de parts ou actions []
 Adresse : N° [] Voie []
 Code Postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []
 N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention [] Nb de parts ou actions []
 Adresse : N° [] Voie []
 Code Postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []
 N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention [] Nb de parts ou actions []
 Adresse : N° [] Voie []
 Code Postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []
 N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention [] Nb de parts ou actions []
 Adresse : N° [] Voie []
 Code Postal [] Commune [] Pays []

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) MME Nom patronymique CHEN Prénom(s) XIACYAN
 Nom marital CAI % de détention 100.00 Nb de parts ou actions 100
 Naissance: Date 24/12/1981 N° Département 99 Commune ZHEJIANG Pays CHINE
 Adresse : N° 19 Voie RUE VOLTA
 Code Postal 75019 Commune PARIS Pays FRANCE

Titre (2) [] Nom patronymique [] Prénom(s) []
 Nom marital [] % de détention [] Nb de parts ou actions []
 Naissance: Date [] N° Département [] Commune [] Pays []
 Adresse : N° [] Voie []
 Code Postal [] Commune [] Pays []

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
 (2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

SAGE Experts-comptables Janvier 2017

FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1) Néant *

N° de dépôt

Exercice clos le

SIREN

Dénomination de l'entreprise

Adresse (voie)

Code postal Ville

1 - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE :

Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>	N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/> Voie <input type="text"/>			
Code Postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/>	Pays <input type="text"/>	
Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>	N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/> Voie <input type="text"/>			
Code Postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/>	Pays <input type="text"/>	
Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>	N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/> Voie <input type="text"/>			
Code Postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/>	Pays <input type="text"/>	
Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>	N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/> Voie <input type="text"/>			
Code Postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/>	Pays <input type="text"/>	
Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>	N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/> Voie <input type="text"/>			
Code Postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/>	Pays <input type="text"/>	
Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>	N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/> Voie <input type="text"/>			
Code Postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/>	Pays <input type="text"/>	
Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>	N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/> Voie <input type="text"/>			
Code Postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/>	Pays <input type="text"/>	

SAGE Expert-comptables Janvier 2017

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT.



RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE 2016 ou exercice

Désignation de l'entreprise 1982 COIFFURE

du

Adresse 13 RUE PONCEAU 75002 PARIS

au

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ①	
NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ	ADRESSE COMPLÈTE
1 CABANNE PHILIPPE HENRI RENE FELIX COIFFEUR	16 BOIS DES HAYETS 78810
2 KIT HOUR TOV THIERRY COIFEUR	22 RUE PAUL VALÉRY 77600
3 CHEN XIAOYAN COIFFEUSE	35 RUE AU MAIRE 75003
4	
5	
6	
7	
8	
9	
10	

RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ⑥)	DEPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ②)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ③)	Valeur des avantages en nature (v. notice ④)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ⑤)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice ⑦)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ⑧)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1	9 051		204	9 255				9 255
2	1 731			1 731				1 731
3	638		748	1 386				1 386
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
**	11 420		952	12 372				12 372

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS	10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 69 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	
Total	

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ①):			
Total des dépenses		Bénéfices Imposables ④	
- de l'exercice . 2016.. (total col. 9 + total col. 10) ⑩	12 372	- de l'exercice . 2016.. ⑩	3 428
- de l'exercice précédent ⑩	17 037	- de l'exercice précédent ⑩	

Nom et qualité du signataire XIAOYAN CAI
Gérant

À PARIS, le 28/03/2017

Signature,

2017	REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DE L'EXERCICE		2069RCI
Exercice du 01/ 01 au 31 / 12 ou au titre de l'année N			
Désignation et n° siren de la société membre de groupe pour lequel le formulaire est déposé :			Néant
1982 COIFFURE 808066849			
Désignation et n° siren de la société tête de groupe			
Société bénéficiant du régime fiscal des groupes			PME au sens communautaire
I - REDUCTIONS ET CREDITS D IMPOT DISPENSES DE DECLARATION SPECIALE			
Crédit d'impôt		Montant	
CIC		659	
Réduction d'impôt en faveur du mécénat - montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE			
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (complément)			
dont crédit d'impôt relatif aux rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM			
Dont montant préfinancé			
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt hors rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM			10 986
Montant des rémunérations n'excédant pas 2,5 SMIC versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM			
Montant des rémunérations (hors DOM) éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail			
Montant des rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail			
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés			
II - CREDITS D IMPOT AVEC DEPOT OBLIGATOIRE D UNE DECLARATION SPECIALE			
Crédit d'impôt		Montant	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche - dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM			
PRECISIONS SUR L'UTILISATION DES CREDITS D'IMPOTS (Utilisation de la valeur AUT « Autres crédits d'impôts)			
III - CAS PARTICULIERS			
CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N		Montant	
CI déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois		Montant	